

RAPPEL DES TRAVAILLEURS

De chacun selon ses forces
A chacun selon ses besoins.

DES VILLES ET DES CAMPAGNES

Organe de la Fédération Ouvrière Socialiste de la Côte-d'Or
PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

La Terre au Paysan
La Machine à l'Ouvrier.

REDACTION ADMINISTRATION
DIJON - Place du 1^{er} Mai, 5 - DIJON
Les manuscrits, insérés ou non, sont détruits
On s'abonne sans Frais dans tous les bureaux de postes.

10 CENTIMES
LE NUMÉRO

ABONNEMENTS
Un an, 5 fr. — Six mois, 3 fr. 50, payables au bureau du journal.
Les frais en sus pour recouvrement par la poste
L'abonnement est payable d'avance et se continue jusqu'au refus du journal
ANNONCES
La Ligne, 25 cent. En réclame, 40 cent. Les annonces commerciales se traitent de gré à gré

AVIS

Nous prévenons nos lecteurs que nous mettrons nos quittances d'abonnement en recouvrement par la poste dans le courant de la quinzaine prochaine.
Nous les prions d'y réserver bon accueil

L'AMENDEMENT MORLOT

Cet amendement, dont nous avons donné le texte dans notre dernier numéro, met hors du contrôle de la régie les propriétaires, fermiers ou métayers dont la récolte totale, traitée d'après les usages du pays, ne dépassera pas la moyenne de 50 litres d'alcool pur.

La superficie en vignes ou le nombre d'arbres fruitiers, qui seront censés correspondre à ce maximum de 50 litres, seront déterminés tous les ans par un arrêté ministériel, rendu pour chaque département, sur la proposition du Directeur des contributions indirectes, après avis du Conseil général et du Préfet.

Dans la Côte-d'Or, « l'usage du pays » est de distiller, non pas les vins, mais seulement les marcs et les lies ; il n'y aura donc à tenir compte que du rendement en alcool des marcs et des lies.

Négligeons les lies pour le moment, vu le peu d'importance de leur rendement en alcool.

Le marc d'une pièce de vin peut donner environ et en moyenne un litre d'alcool pur, soit un peu moins de deux litres d'eau-de-vie à 52°, un peu plus pour les marcs de raisins rouges, surtout les marcs de pinots, un peu moins pour les marcs de raisins blancs.

Acceptons ce chiffre de un litre d'alcool par pièce de marc; supposons maintenant une année moyenne et comptons une pièce à l'ouvrier, toujours en moyenne, certaines vignes en rapportant deux, d'autres ne rapportant qu'une demi-pièce et même qu'un quart; nous voyons qu'il faudrait environ 50 ouvriers de vigne pour produire 50 pièces de vin, dont le marc, distillé, donnerait 50 litres d'alcool pur.

Et, dans cette hypothèse, et tous les exploitants de deux hectares, au-dessous échapperaient au contrôle de la régie en ce qui concerne la déclaration, la vérification et la prise en charge.

Les propriétaires de plus de deux hectares seraient seuls soumis à ces formalités.

Cela ne veut pas aller tout seul, ce récolement des hectares cultivés par chaque vigneron; comment va-t-on procéder? Le cadastre n'est nullement tenu à jour; les erreurs d'attribution y pullulent, les vignes qui y sont indiquées sont celles qui existaient en 1830!

Beaucoup de celles-là n'existent plus et continuent néanmoins à payer très cher d'impôt. — Chez moi, j'ai toujours vu, à l'état de friches incultes, tout un climat cadastré comme vignes et payant comme telles. — En revanche, beaucoup de terrains, cadastrés comme terres, font depuis longtemps d'excellentes vignes.

Le cadastre ne pourra donc servir que pour indiquer la contenance des

parcelles; pour celles-là qui seront entièrement plantées en vigne, le compte sera facile à faire; mais pour celles qui ne le seront qu'en partie, comment va-t-on procéder?

Le propriétaire sera probablement invité à faire une déclaration à la mairie, et le maire sera appelé sans doute à en certifier l'exactitude.

Et les maires, dans l'impossibilité de faire mieux, ni autrement, certifieront.

J'ai bien peur qu'il n'en résulte bien des difficultés et pas mal de contestations, protestations et récriminations.

Mais, dès aujourd'hui, je tiens à mettre en garde les bouilleurs de cru contre une interprétation trop large de l'amendement Morlot.

Tous les bouilleurs n'auront pas le droit de faire 50 litres d'alcool; ceux-là seuls, dont la quantité de vigne ne dépassera pas le maximum fixé par l'arrêté ministériel, ne seront pas soumis à la prise en charge, mais ils n'auront le droit de distiller que leur récolte, soit 5, 10, 15, 20 ou 30, au maximum 50 litres.

Pourront-ils, en plus, distiller quelque peu une partie des marcs du voisin?

Non, car il y a la surveillance des alambics.

Les alambics, tous les alambics, à l'état de repos, seront, soit mis sous scellés, soit déposés dans un local spécial. Quand le bouilleur, bénéficiaire de l'amendement Morlot, voudra distiller, il sera tenu de prévenir l'administration qu'il entend distiller à telle heure, en tel endroit, telle et telle quantité de marcs; et quand il aura terminé ses opérations, il devra reprévenir la régie pour venir sceller à nouveau son appareil ou le recevoir dans le local à ce destiné.

Comme on le voit, il y a encore de beaux jours en France pour la régie; mais on voit de plus que si le bouilleur a gardé son alambic un peu plus longtemps que, d'après sa récolte présumée, il n'aurait dû le garder, il y aura présomption de fraude et dame régie viendra alors faire perquisition à son domicile, en vertu de l'article 237 de la loi du 28 avril 1816.

Cette perspective n'étant pas autrement réjouissante, les bouilleurs devront se résigner à ne distiller exclusivement que les seuls produits de leur récolte.

Avec mon collègue Couyba, nous avons obtenu du ministre des finances que les *prunelles* seraient comprises dans les matières que pourraient distiller les bouilleurs de cru; mais je ne me charge plus d'expliquer comment on pourra déterminer la « superficie cultivée » de ces petites prunes sauvages, venant s'ajouter aux cerises, aux marcs et aux lies.

De l'avis général, la loi actuelle va se heurter à de telles difficultés d'application que la seule et meilleure solution qui s'imposera sera l'exercice par l'Etat du monopole de l'alcool.

En ce qui me concerne, je le crois maintenant absolument inévitable.

BOUHEY-ALLEX.

P.-S. — Les distillateurs, fabricants de liqueurs, qui ont mené une si ardente campagne contre les bouilleurs de cru, ont failli, eux aussi, payer une

partie des pots cassés. L'amendement Lauraine, accepté par la Commission du budget, proposait une assez forte majoration sur l'alcool employé à la fabrication des liqueurs.

C'était la réponse du berger à la bergère. Le commerce dijonnais en aurait été très vivement atteint; heureusement M. Rouvier s'est montré bon prince; s'étant mis à dos les producteurs, il a jugé prudent de ne pas s'y mettre encore les commerçants; il a insisté pour que la Commission du budget abandonnât cette source de recettes et il s'est offert à chercher ailleurs les 29 millions qui, paraît-il, manquent maintenant à l'équilibre de son budget.

La Commission a accepté, M. Lauraine aussi, et nos excellents commerçants en ont été quittes pour une très légitime émotion.

B. A.

Les Tisseurs d'Ourscamp

Quand un armateur de Marseille fait flotter sur un de ses navires le pavillon italien, les journaux nationalistes, si chatouilleux pour l'honneur national, déclarent, avec une candeur touchante, que c'est la faute des grèves et plaignent les malheureux capitalistes obligés d'émigrer: Comme s'il n'y avait ni grèves, ni impôts en Italie! Pour un peu, ils ajoutent que les vrais coupables ne sont pas les ouvriers révoltés mais le gouvernement qui les excite; car vous saurez que le ministère de M. Combes, semblable en cela au ministère Waldeck, excite les grèves et soutient les ouvriers contre le capital!

Que si vous en doutez, s'il vous paraît, au contraire, que le ministère actuel, semblable à tous les ministères bourgeois possibles, se montre dans les grèves d'une partialité révoltante pour les exploités, contre les exploités, écoutez ce qui vient de se passer à Ourscamp et vous serez complètement édifiés.

Ourscamp est une commune de l'Oise, dans la région de Creil. Comment une grève a pu y éclater, c'est ce que vous apprendra le discours dans lequel le citoyen Dejeante a fait connaître à la Chambre des députés la situation que le patronat y fait aux ouvriers:

« Il y a, a dit Dejeante, dans l'usine d'Ourscamp 600 à 700 ouvriers ou ouvrières. Cette usine ressemble, par son organisation, à une prison ou à une caserne, si vous le préférez; en effet, tout a été prévu; il y a des logements, l'économat, une école, l'école des sœurs, bien entendu, une crèche, un médecin, et même la poste; en un mot, tout ce qui est nécessaire au régime imposé à ces malheureux habitants. Tout cela est la propriété du patron.

Comme un tel régime ne saurait être accepté par les ouvriers et les ouvrières de la région, les conditions qui sont imposées au personnel de cette maison étant des plus laïques, ainsi que vous allez le voir, forcé est à ce patron de chercher ailleurs les malheureux victimes de ses procédés d'exploitation.

Il y a là un système de recrutement à peu près identique à celui qu'on pratique pour les traités blancs, peut-être un peu plus immoral que l'autre par ses conséquences. Les recruteurs qui vont en Bretagne ou dans le Luxembourg reçoivent une indemnité de 10 francs par chaque tête d'ouvrier et d'ouvrier qu'ils amènent à M. Moritz, patron de cette maison. A ces malheureux, qui sont dans un état de misère très grand, on promet un salaire très élevé; on leur assure qu'en arrivant ils n'auront à s'occuper de rien, ils sont assurés du logement et de la nourriture, d'un gain moyen de 6 à 7 francs par jour; on leur assure aussi les frais de voyage. Enfin un véritable éden leur est promis et tout de suite ils acceptent.

Mais quand ils arrivent, ils trouvent une situation bien différente de celle qu'on leur avait promise. On leur donne bien du travail, la nourriture; mais quant au logement, c'est chose épouvantable. J'ai ici la photographie du château du patron et celle du logement des ouvriers, où l'on voit dans deux pièces exigües, dix personnes. On a dit à ces malheureux, quand ils quittent leur pays: Veillez votre mobilier, vous en trouverez un autre à l'usine et cette vente vous procurera de l'argent. Dans les quinze premiers jours de travail ils mangent l'argent qu'ils ont pu ainsi obtenir.

entre camarades, un banc. Les conditions d'hygiène y sont absolument méconnues, aussi le nombre des maladies et des morts y est-il considérable.

De draps, il n'en existe pas. Quant aux matelas, ils sont remplacés par deux ou trois boîtes de paille de deuxième catégorie, c'est-à-dire de la paille qui a servi à l'emballage, où grouille la vermine.

Devant un tel tableau, ces malheureux sont cruellement déçus. Peuvent-ils du moins retourner avec leurs propres ressources au pays? Mais ils ont tout vendu, ils n'ont plus d'argent, et ils ont contracté aussitôt des dettes envers le patron. Vous voyez l'impossibilité matérielle où se trouvent ces malheureux et ces malheureuses de s'affranchir des conditions qui leur sont faites par les patrons, Lorsqu'arrive leur première quinzaine de paye, le patron leur dit: Vous allez d'abord me signer une pièce par laquelle vous reconnaîtrez être venus à mes frais et me devoir ainsi une indemnité de voyage. En sus, ils doivent payer 75 centimes par chambre et par quinzaine, 20 centimes par jardin, 50 centimes pour fournitures d'école, 10 centimes par jour pour la crèche, 15 centimes pour le médecin, 15 centimes pour le médecin, 15 centimes pour le curé, 25 centimes de ramonage par cheminée; la même sert pour quatre ménages, ce qui rapporte un profit de 75 centimes au patron.

Quant aux salaires, au lieu d'être en moyenne de 6 à 7 francs, ils sont de 1 fr. 75 pour les ouvriers et de 1 fr. 10 à 1 fr. 50 pour les ouvrières. Les jeunes gens et les jeunes filles reçoivent 70 centimes.

Enfin le plus monstrueux est le système d'amendes qui fonctionne à l'usine. Là, l'arbitraire se donne libre cours. Il y a des amendes de toute nature et qui varient à l'infini. Il y en a qui vont de 1 franc à 7 francs.

Telle est, dénoncée par Dejeante, la situation des tisseurs d'Ourscamp. Notez que le patron M. Moritz est anti-nationaliste et qu'il a fait campagne contre le colonel Boujoul.

Vous ne vous étonnez pas qu'une grève ait éclaté chez ce patron républicain? Quand une grève éclate, le Gouvernement envoie des troupes. Voyons comment se sont comportées les troupes, expédiées par ce gouvernement qui, au dire des journaux bien pensants, encourage et soutient les grévistes et compromet par ses tentatives anarchistes la sécurité du pays.

Un sergent qui faisait partie des troupes expédiées à Ourscamp, se trouvait être, par hasard, socialiste. Il a noté ses impressions et les a confiées aux *Pages Libres*: quelques extraits suffiront à vous éclairer:

« Du voyage, écrit ce sergent, j'ai retenu ce détail. A la gare de..., arrêté qui dure une heure. Les officiers se précipitent au buffet, font provision de petits pains et de sandwiches. Une sentinelle, à la porte, empêche les soldats d'entrer...

Le jour suivant, à Lens, la tournée que je fais me permet de constater que nous étions les seuls bien logés. Pendant vingt jours le soldat vont coucher pêle-mêle sur la même paille, presque sur le carreau, mal garantis contre le froid, ne se réchauffant que lorsqu'un gradé leur commande de se lever pour une ronde. Les officiers couchent dans un bon lit. Le matin ils se lèvent tard. Par la fenêtre de leur chambre on les voit lire le journal dans le lit. En se levant, ils mettent leurs chaussures séchées et brossées, et quand un mauvais rêve qu'ils ont fait leur revient à l'esprit, ils nous traitent de faignants, nous reprochent d'avoir mal nettoyé la cour, la chambre, si l'on peut appeler de ce nom l'endroit où nous couchons. Et pourtant nous trimons ferme, le jour et la nuit. Aujourd'hui, j'ai mal dans le dos. Le lieutenant m'a dit: Ça n'est rien, ça se passera en toussant. (Lettre d'un soldat.)

Enfin on arrive à Ourscamp: « Des grèves du Nord, continue le sergent, j'étais parti convaincu que si on leur commandait un jour: Fen, les soldats tiendraient en l'air. Hélas! j'ai changé d'avis depuis.

Du 30 mai jusqu'à la fin d'octobre 1902, le régiment occupa, par fractions de deux compagnies, l'usine de tissage d'Ourscamp. La relève avait lieu chaque quinzaine; tout le régiment y passa.

Les soldats, au nombre de 150 à peu près, étaient logés dans la salle d'école de l'usine; ils dormaient là sur la paille une nuit sur deux. L'autre nuit ils la passaient dans les postes. Pendant la quinzaine que j'ai vécu à Ourscamp, j'ai toujours vu la même paille dans les postes. Dans l'un d'eux on entassait une trentaine d'hommes; il y avait juste de la place pour dix. Les officiers occupaient dans le beau château du directeur, des chambres très confortables. Il faut croire qu'ils s'y trouvaient à leur aise, car ils n'en sortaient guère avant neuf heures du matin.

Il était interdit à la troupe de sortir des bâtiments de l'usine; par contre, on pouvait se promener très librement dans le parc. Les officiers faisaient des promenades à cheval dans la forêt; d'autres allaient à la pêche. Le dimanche, l'aumônier du château disait la messe dans l'usine. L'orgue était tenu par un lieutenant.

Les soldats se trouvaient très heureux. Le directeur, qui laissait crever de faim dans leurs taudis infects les ouvriers en grève, qui chassait un contre-maitre, après vingt ans de services, parce qu'il refusait de s'armer d'un gourdin pour recevoir les réclamations des ouvriers, fournissait à la troupe des rations supplémentaires pour les repas de nuit, pain, saucisson, sardines, bouteilles de vin. Les soldats, heureux des loisirs qui leur étaient faits, — jamais d'exercice, bons repas et promenades sous les arbres, — se rangeaient très respectueusement quand passait au milieu d'eux cet homme robuste, mélancolique, roux et décoré comme leurs chefs. Au contraire, presque tous tenaient les grévistes, leurs femmes et leurs nichées d'enfants pour des êtres très méprisables.

Les soldats, excités par les théories multipliées faites par les chefs, se croyaient menacés quand ils étaient, la nuit, placés en sentinelle. A chaque instant, il leur arrivait de tirer sur un ennemi invisible et imaginaire.

« On demanda un jour à un soldat qui avait tiré dans la nuit, ce qu'il faisait de son métier: « Je suis braconnier » répondit-il. Ce fut trouvé très drôle...

Subissant tout l'effet des éloges et des encouragements, les soldats sentaient grandir en eux de véritables instincts de massacrés.

Je songeais à ces lignes d'Anatole France: « Il suffit de donner à un homme une baïonnette au bout d'un fusil pour qu'il l'enfoncée dans le ventre du premier venu, et devienne, comme vous dites, un héros. »

Les soldats d'Ourscamp aspiraient presque tous à la dignité de héros. Souvent ils se racontaient entre eux les incidents de la nuit: chacun voulait en avoir vu ou entendu plus que son voisin. J'entendis un jour ceci: « Il faut que j'en crée un ce soir. » La peur habitait en eux.

Les chefs expliquaient avec insistance et un grand luxe de phrases — le sous-lieutenant venant après le lieutenant, qui répétait en les grossissant les explications du capitaine, — que chaque sentinelle pouvait être attaquée par les malfaiteurs-grévistes de trois ou quatre côtés à la fois. — Ils devaient surveiller le mur d'en face, on même temps que la grille par derrière. L'imagination du soldat de garde la nuit s'emplissait de grévistes, le mur se hérissait de têtes, il entendait marcher derrière lui: il tirait.

Inutile d'insister sur les tristes enseignements de ces notes. Les officiers donnant cours à leurs passions antidémocratiques, les soldats encouragés à des crimes sanguinaires contre leurs frères grévistes, voilà l'attitude de l'armée dans les grèves sous le ministère Combes.

Les nationalistes, qui l'accablent de leurs griefs, ont bien tort; il ne mérite, hélas! que leurs éloges.

L. R.

J.-B. CLÉMENT

La mort du vaillant J.-B. Clément est une nouvelle et irréparable perte pour la Sociale.

Si le titre d'apôtre est applicable à quelqu'un, c'est bien à Clément que les socialistes devraient le décerner.

Il a été sur la brèche toute sa vie, infatigable, inlassable; dès sa jeunesse, il s'est fait le propagandiste désintéressé de l'idée socialiste révolutionnaire, apportant à cette noble tâche toute son intelligence, toute son activité, toutes ses forces, toutes ses ressources. Le socialisme, en effet, était sa vie, et il l'a défendu avec acharnement, avec passion, avec amour, par la parole, la plume, par tous ses actes.

Pauvre, il a vécu la vie des pauvres; il a vécu leurs souffrances, leurs douleurs, leurs misères, leurs angoisses, leurs espérances.

Cet homme unique, cet apôtre sans pareil, ce propagandiste sans égal, ce révolutionnaire intrépide et généreux, partout où il a posé le pied, a fait fleu-